



MANDAT DE PRELEVEMENT

Service de l'eau

Mairie annexe de Porticcio

Tél. : 04 95 25 71 16

Télécopie : 04 95 25 06 21

regiedeveau@mairie-gpp.corsicaeauvillage@mairie-gpp.corsica

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des Instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DE CREANCIER).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 73ZZZ610572

DESIGNATION DU TITUAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom :	Nom : COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA
Adresse :	Adresse : Hôtel de Ville – Service facturation eau
Code Postal :	Code Postal : 20 128
Ville :	Ville : GROSSETO-PRUGNA
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>Identification internationale (IBAN)</u>	<u>Identification internationale de la banque (BIC)</u>
I B A N _____	_____ (_ _)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que dans le cadre de la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, pour ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification, tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Service de l'eau

Mairie annexe de Porticcio

Tél. : 04 95 25 71 16

Télécopie : 04 95 25 06 21

regiedeveau@mairie-gpp.corsica

eauvillage@mairie-gpp.corsica

GROSSETO PRUGNA

AVIS D'INFORMATION

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Le SEPA signifie Single Euro Payment Area, c'est-à-dire Espace Unique des paiements en euros.

La mise en place du projet a pour but de doter les habitants de la zone SEPA de moyens de paiement scripturaux communs, permettant de réaliser des transactions en euros selon les mêmes règles, quel que soit le pays ou la zone concerné.

Tout débiteur qui accepte le prélèvement par SEPA comme mode de paiement, doit remettre à son créancier le couple IBAN BIC de son compte. En France, ces informations figurent sur le relevé d'identité bancaire (RIB). Elles font partie des données obligatoires du mandat.

Le formulaire de mandat de prélèvement SEPA doit être signé par le débiteur, il est l'expression du consentement du débiteur.

Le montant de prélèvement SEPA est révoquant à tout moment.

En conséquence, vous voudrez bien renvoyer le mandat dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB au format IBAN BIC.

PORTICCIO